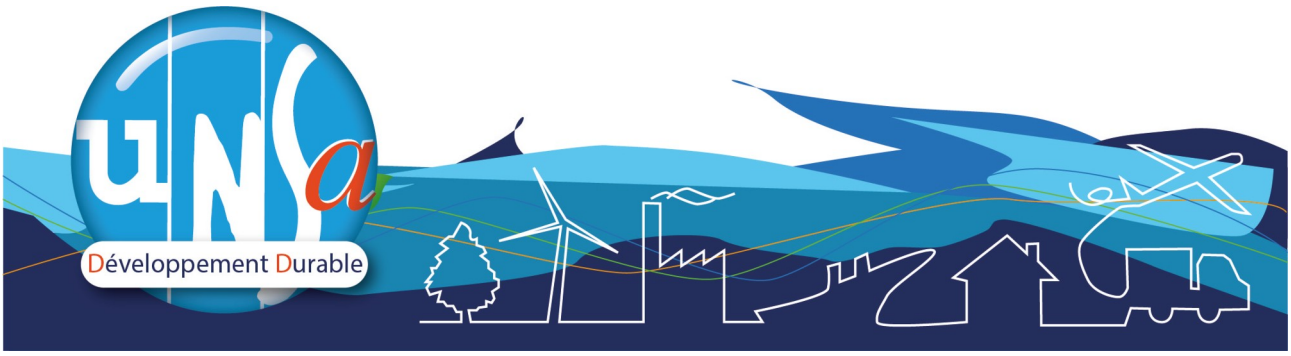


Déclaration UNSA
au Comité social d'administration ministériel
du 12 novembre 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pouvoir d'achat et blocage des salaires

L'UNSA tient à rappeler l'inquiétude croissante des agents face à la dégradation continue de leur pouvoir d'achat. Le gel de la valeur du point d'indice, les revalorisations salariales insuffisantes pour compenser l'inflation, l'augmentation du reste à charge des dépenses de santé ainsi que la hausse des prix des produits de première nécessité pèsent de plus en plus lourdement sur le quotidien de l'ensemble des personnels de notre pôle ministériel

L'UNSA alerte une fois de plus sur l'écart croissant entre la réalité vécue par les agents et les discours gouvernementaux. Il est urgent que le gouvernement prenne de véritables mesures de revalorisation salariale pour reconnaître l'engagement et l'expertise de nos collègues. Le gel du point d'indice n'est plus tenable : il fragilise l'attractivité de nos métiers et le bon fonctionnement de nos services.

L'UNSA demande des réponses rapides et concrètes en matière salariale, à la hauteur des attentes légitimes des agents.

Réformes ministérielles : la précipitation ne saurait tenir lieu de méthode

L'actualité des réformes ministérielles suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes des personnels. La création d'une Direction Générale de l'Environnement, tout comme la réforme des Autorités environnementales, bouleverse le fonctionnement des services et l'organisation des missions.

L'UNSA constate une fois encore que les organisations syndicales et les agents sont trop peu associés à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi de ces réformes, alors même que celles-ci impactent directement les conditions de travail et la qualité du service rendu.
L'UNSA demande que toute réforme structurelle fasse l'objet d'une véritable concertation avec les représentants des personnels, d'une information transparente, et soit accompagnée de garanties minimales pour les agents.

Nous insistons sur la priorité absolue à accorder à la proximité managériale, à la préservation des expertises et à la continuité des politiques publiques dans les territoires. La précipitation ne saurait tenir lieu de méthode.

Sollicitations adressées à la DRH et restées sans réponse

Nous souhaitons aujourd'hui prendre le temps de revenir sur plusieurs demandes portées par l'UNSA auprès de la DRH et qui restent à ce jour non instruites ou sans retour formalisé.

* Publication de la note/circulaire relative au traitement des demandes de rupture conventionnelle au sein de nos ministères

L'UNSA a saisi la DRH le 2 septembre 2026 :

« *Depuis le 8 août 2026, les textes applicables à la rupture conventionnelle dans la fonction publique ont été revus (décrets, arrêté, circulaire DGAFP) et le simulateur d'ISRC du Centre interministériel des services informatiques relatifs aux ressources humaines a été actualisé.*

Néanmoins, aucune note de gestion n'a été publiée au BO pour préciser/actualiser la procédure mise en place dans nos ministères.

Pour apporter transparence et information, tant aux agents susceptibles d'en faire la demande qu'aux acteurs RH de nos ministères en charge d'instruire les demandes, l'UNSA demande la publication de cette note/circulaire relative au traitement, au sein de nos ministères, des demandes de rupture conventionnelle ».

Nous avons reçu, le 3 septembre dernier, la réponse d'attente suivante : « *je vous confirme que, suite à la publication très récente de ces textes, nous préparons une nouvelle note de gestion* ». En l'absence de nouvelles, l'UNSA a relancé la DRH le 19 octobre. Plus de 2 mois après notre première demande, nous restons dans l'attente des précisions attendues.

Plusieurs agents nous ont interrogés récemment sur le suivi de leur dossier de rupture conventionnelle : aucun retour formalisé ne leur parvient depuis le mois de juillet !

Aussi, nous vous renouvelons notre demande : Publier, dans les meilleurs délais, la note ou de la circulaire relative au traitement des demandes de rupture conventionnelle au sein de nos ministères.

* Réactivation du Comité de domaine « Ressources Humaines, Organisation et Fonctions Juridiques »

L'UNSA-SNA a saisi la DRH le 2 septembre 2026, puis l'a relancée le 5 octobre dernier. À ce jour, nous restons dans l'attente d'une réponse à cette demande.

En 2004, la circulaire relative à la mise en œuvre du plan GPEC et à la création des comités de domaine présentait la mise en place de ces derniers comme une action majeure.

L'enjeu était alors de « *repérer, conseiller, former et guider les agents à haut niveau de compétences sur des spécialités scientifiques, techniques ou administratives* ». C'est dans ce cadre positif et valorisant que le comité « Ressources Humaines, Organisation et Fonctions Juridiques » a été créé.

Rapidement, la mise en œuvre de cette circulaire n'a pas été à la hauteur des enjeux, la réorganisation de l'administration centrale en 2008 a laissé le comité précité sans moyen et, en 2011, une circulaire relative au dispositif de connaissance et d'évaluation de l'expertise scientifique et technique dans nos ministères a tout simplement supprimé le comité, dévalorisant ainsi les métiers et disciplines qu'il couvrait, ainsi que les agents qui s'y investissaient.

Depuis 15 ans, le silence et la mise en attente sont les seules réponses formulées. Il est indéniable qu'aucun ministère ou aucune entreprise ne peut se passer des métiers et disciplines que le comité de domaine « Ressources Humaines, Organisation et Fonctions Juridiques » avait vocation à valoriser.

Cet immobilisme nuit tant à la carrière des agents qu'au fonctionnement du ministère. **L'UNSA renouvelle sa demande de relance d'un comité de domaine « Ressources Humaines, Organisation et Fonctions Juridiques » avec les moyens nécessaires à son fonctionnement.**

***Les processus d'intégration**

L'UNSA souhaiterait également connaître la position de l'administration concernant les modalités d'intégration dans le corps des attachés d'administration des agents actuellement en détachement au sein de notre périmètre ministériel, plusieurs d'entre eux ayant reçu une réponse défavorable à leur demande

Les refus opposés à ces agents sont d'autant plus regrettables qu'il s'agit d'agents compétents qui exercent leurs missions avec professionnalisme au sein du pôle ministériel. Désireux de s'investir dans la durée, ces agents sont reconnus par leur hiérarchie qui soutient leur demande d'intégration.

Aussi, dans un souci de clarté et de transparence, l'UNSA souhaite des précisions sur les références réglementaires sur lesquelles l'administration s'appuie pour instruire les demandes d'intégration des agents.

*** Externalisation des concours et examens confiés au SIEC (Service Interacadémique des Examens et Concours)**

Il est inacceptable que les convocations soient mises en ligne moins de 15 jours avant les épreuves orales, de surcroît en pleine période de vacances scolaires ; ce qui peut créer une inégalité de traitement entre les candidats en fonction de leur affectation, notamment géographique, et aussi des difficultés à se déplacer et à se loger.

L'UNSA déplore la persistance de ces blocages, le manque d'écoute et de concertation ainsi que la multiplication des mesures unilatérales. Elle appelle à un dialogue social sincère et constructif, reposant sur la confiance, le respect mutuel et la transparence.

Nous attendons des réponses précises et concrètes à nos demandes et réaffirmons notre engagement à défendre, avec détermination et responsabilité, les droits et les intérêts de l'ensemble des agents de notre pôle ministériel.